

COMMUNAUTÉ -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 1 avril 2025, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Josephe, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 17), IMBERT Jacqueline, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee (jusqu'à la question 11), PAJOT Ludovic (jusqu'à la question 26), PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (à partir de la question 4), ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, PÉDRINI Léléo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, ELAZOUZI Hakim donne procuration à CORDONNIER Francis, FACON Dorothee donne procuration à BOS-SART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à ROUSSEL Bruno, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, JURCZYK Jean-François donne procuration à LE-CONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MATTON Claudette donne procuration à VERWAERDE Patrick, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, QUESTE Dominique donne procuration à DEBAECKER Olivier, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, MASSART Yvon, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno

Monsieur MARCELLAK Serge est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
1 avril 2025

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A LABEUVRIERE - ENQUETE
PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE - AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 181-1 et suivants et R.181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale, dans leur version applicable,

Vu la délibération n°2021/CC170 du 19 octobre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'opération relative à la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) à Labeuvrière,

Vu la délibération n°2022/CC004 du 03 février 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de la délégation du service public pour assurer la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du projet de centre de valorisation énergétique,

Vu la délibération n°2023/CC047 du 11 avril 2023, par laquelle le Conseil communautaire a attribué une concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du nouveau Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Labeuvrière à la société IDEX Environnement, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92513) 148-152 route de la Reine, CS 60049, pour une durée fixée à 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire,

Vu la délibération n°2024/CC003 du 20 février 2024, par laquelle le Conseil communautaire a autorisé le versement d'une subvention d'équipement de 50 M € à la société IDENERGIE D'ARTOIS, titulaire de la concession de construction du nouveau CVE, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92100) 18-20 Quai du Point du Jour (société dédiée à l'exécution du contrat de concession, et filiale de la société IDEX Environnement)

Vu la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Labeuvrière tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées présentée le 23 mai 2024 par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Vu l'étude d'impact relative au projet,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France rendu le 24 juillet 2024,

Vu le mémoire en réponse de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'avis de l'autorité environnementale du 07 août 2024,

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France (CSRPN) du 25 juillet 2024,

Vu le mémoire en réponse de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du 02 septembre 2024,

Vu le rapport de recevabilité de la DREAL des Hauts-de-France du 25 juillet 2024,

Vu la décision du tribunal administratif de Lille portant désignation du commissaire enquêteur du 10 décembre 2024,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2025 portant ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées,

Vu que l'enquête publique se tiendra du 17 février 2025 au 20 mars 2025 inclus,

Considérant que conformément à l'article R.181-36 du Code de l'Environnement applicable au projet, le Conseil communautaire fait connaître son avis, consultatif, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête,

Considérant que la création de l'UVE a pour objectif de :

- poursuivre la valorisation thermique des déchets tout en permettant au réseau de chaleur urbain de la ville de Béthune d'être alimenté par l'installation et de garantir à la société CRODA, voisine de l'UVE, la pérennité de fourniture de la vapeur,
- limiter le recours à l'enfouissement des déchets,
- disposer d'un outil de traitement afin d'avoir une solution pérenne pour la valorisation des déchets ménagers résiduels du territoire,
- accroître la valorisation en énergie du tout-venant incinérable, pour partie jusqu'à présent enfoui, grâce à un broyeur rendant possible l'incinération de ces déchets.

Considérant que le dimensionnement, la technique et l'emplacement du projet retenus sont adaptés au besoin et à l'échelle du territoire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Labeuvrière et tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Labeuvrière et tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **02 AVR. 2025**

Et de la publication le : **03 AVR. 2025**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel